



Vous êtes un professionnel de la communauté éducative, un responsable RH d'entreprise, un représentant de parents d'élèves, un journaliste, un parent d'enfant en situation de handicap...

le CIDJ et l'Onisep vous invitent,

aux 8^{es} RENCONTRES PROFESSIONNELLES DE L'ORIENTATION DES JEUNES HANDICAPÉS

L'obligation de formation des 16-18 ans : quelles perspectives ?

Lundi 5 octobre 2020, de 14h à 18h, au CIDJ

101 quai Branly - 75015 Paris

Métro Bir-Hakeim ligne 6 – RER C Champ-de-Mars

Inscription : www.cidj.com ou sur Facebook [Onisep Handicap](#)

Comment les acteurs du handicap peuvent-ils se saisir de l'obligation de formation au-delà de 16 ans pour fluidifier les parcours des jeunes en situation de handicap vers l'emploi ? Quels enjeux pour les jeunes ? Quelles sont les expérimentations et les innovations mises en œuvre par les professionnels de l'éducation, de l'emploi et du secteur médico-social ? Quels apports croisés ?

PROGRAMME PREVISIONNEL

Introduction des rencontres

Sophie Bosset-Montoux, directrice générale du CIDJ

Frédérique Alexandre-Bailly, directrice générale de l'Onisep

Animatrice : Marie-Pierre Toubhans, Coordinatrice générale de l'association Droit au savoir

Ouverture :

Sylvie Charrière, députée de Seine-Saint-Denis, auteur du rapport « Formation obligatoire des 16-18 ans ; Passer d'un droit formel à un droit réel »

1^{RE} TABLE RONDE :

LES DISPOSITIFS DE FORMATION AU-DELA DE 16 ANS

En quoi cette obligation de formation introduit-elle de nouvelles responsabilités pour les acteurs de l'enseignement, de l'orientation et de la formation ? Quel pilotage ? Quelles perspectives pour les parcours des jeunes en situation de handicap de la formation vers l'emploi ?

- Sarah Ben M'Barek coordonnateurs d'Ulis
- Marc Perrine de l'Eréa Alexandre Dumas
- Elodie Jaubert-Porteneuve et Christophe KARLESKIND du CFA EPMT
- Nadia Maazouzi du CFA Médéric

2^E TABLE RONDE :

QUEL EST LE RÔLE DES ACTEURS DE L'EMPLOI DANS CETTE OBLIGATION DE FORMATION ?

Pour les acteurs de l'emploi cette obligation peut constituer une opportunité. Quelles actions peuvent être mises en place aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé (quelle que soit la taille des entreprises) ?

- Jacques Dangleterre de Convergence 93
- Marc-André Fayos de la Fagerh
- Mohamed AYADI, du FIPH-FP
- Gérard Lefranc de Thales

Conclusion : Jérémie Boroy, Président du CNCPPH

Places limitées - [RSVP dès maintenant](#). Accueil personnalisé, traduction en LSF, retranscription en direct sur écran (vélotypie).



Convention partenariale
pour l'insertion professionnelle
des jeunes en situation de handicap



académies
Créteil
Paris
Versailles



Alumni Hospital de Saint
Ile-de-France

Droit au savoir



arpeje h



dm
démocratie
directe
Paris



fape
Paris



apel
Association pour l'emploi
des jeunes



SOCIETE
GENERALE

les partenaires du dispositif Handjeunes du CIDJ